

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 633

18 avril 2007

SOMMAIRE

Avanzia Bank S.A.	30382	Hofipa S.A.	30344
Alena Invest	30340	HSH S.A.	30358
Alger Sicav	30355	Immobiliare Estate 2000 S.A.	30383
Amad Holding S.A.	30341	Immobiliare Estate 2000 S.A.	30384
Arcalux S.A.	30351	Interlux Holding S.A.H.	30361
Arquinos AG	30352	Invertrade S.A.	30352
A & S Holding S.A.	30360	Jasmin Investments S.A.	30343
Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. (Luxembourg) S.A.	30364	J.D. Farrods Group (Luxembourg) SA ...	30339
Blue Danube Fund	30356	Kadmos Société Anonyme Holding	30354
BSI-Multinvest Sicav	30346	LB(Swiss) Investment Fund	30348
Camberley Holdings S.A.	30344	Leasinvest Immo Lux	30360
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.	30383	Lishold Finance (Luxembourg) S.A.	30342
Central Investment Holding S.A.	30345	LKMP-Lux S.à r.l.	30383
Chene S.A.	30357	Mangon Investments S.A.	30359
CHIOS Société Anonyme Holding	30353	Millenium Capital Participations S.A.	30380
Cognis Holding Luxembourg S.à r.l.	30382	Millenium Capital S.A.	30367
Combolux S.A.	30347	Mineta S.A.	30343
Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières	30343	Nausica Investment S.A.	30371
Cosmos Lux International	30372	Novamil Invest S.A.	30358
De Bracco S.A.	30342	Novo S.A.	30346
Dexia Clickinvest	30363	Odagon S.A.	30344
Dexia Equities L	30353	Omnipotent Umbrella Fund	30348
Dexia Leveraged Investment	30359	Omnipotent Umbrella Fund	30345
Diamer Invest Holding S.A.	30351	Partidis S.A.	30363
Dinvest Sicav	30362	Patrimoine Fund Select	30350
Electrolux Luxembourg S.à r.l.	30384	Photonics Luxembourg S.à r.l.	30383
Erkada S.A.	30352	Quadriga Superfund Sicav	30349
Fincoil Investissement S.A.	30362	Reality S.A.	30340
Fongesco S.A.	30350	Rochelux S.A.	30341
Forum	30383	Sabi Invest S.A.	30358
Fortis L Fix	30355	Saiv Sicav	30356
Fructilux	30354	Sal. Oppenheim International S.A.	30368
Geronzi & Biersbach S.à r.l.	30382	SatBirds Capital Participations	30382
Giva S.A.	30361	Shabanaz S.A.	30361
		Sifold S.A.	30346
		Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A.	30345

Société Anonyme Paul Wurth	30339	Standard S.A.	30348
Société du Nouveau Faubourg S.A.	30363	Stanley Invest Holding S.A.	30384
Sodi S.A.	30341	Taxander Holding S.A.	30359
Sofidel	30351	Validus Investments S.A.	30357
Solutex S.A.	30357	Venezia Investissements S.A.	30339
Sports Group Development S.A.	30342	Vianta S.A.	30384
S.S.V. Holding S.A.	30347	Wellfleet Sicav	30349

J.D. Farrods Group (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.195.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 3 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034454/750/17.

Venezia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.230.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034456/45/17.

Société Anonyme Paul Wurth, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires de la Société Anonyme PAUL WURTH sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 mai 2007 à 17 heures, au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 2006
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Fixation des allocations statutaires
7. Renouvellement de mandats au Conseil d'Administration
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant
9. Divers.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir prendre part à l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 2 mai 2007 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, au siège social ou dans un des établissements suivants:

- 1) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg
- 2) à la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg
- 3) à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 4 mai 2007 au plus tard.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034468/1018/29.

Reality S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.756.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034457/45/17.

Alena Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée,
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2006,
3. Approbation des bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2006,
4. Affectation des résultats,
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2006,
6. Elections statutaires,
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035065/755/30.

Amad Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.885.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 7 mai 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034458/657/18.

Rochelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 mai 2007 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034459/755/19.

Sodi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.759.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 mai 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034703/755/18.

Sports Group Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.579.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 mai 2007 à 13.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034461/755/20.

Lishold Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.729.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi 10 mai 2007 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034464/755/19.

De Bracco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.788.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 mai 2007 à 11.00 du matin à L-2670 Luxembourg, 43, boulevard de Verdun, avec l'ordre du jour suivant:

30343

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en DEBRA CORPORATION S.A. et modification afférente au point 1.2. de l'article 1^{er}.
2. Transfert du siège social de L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont, à L-2670 Luxembourg, 43, boulevard de Verdun.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034706/1040/16.

Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034466/755/19.

Mineta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Messieurs lers actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi, 18 mai 2007 à 10.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2006.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034701/19.

Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.529.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

30344

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035058/1023/17.

Camberley Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 46.904.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 18 mai 2007 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 2006.
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034702/19.

Odagon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 mai 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034704/755/19.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2007 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007035060/560/17.

Central Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.499.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 mai 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007034705/755/14.

Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.693.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra dans les bureaux de l'Administration Communale de Beckerich le mercredi 23 mai 2007 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2006 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise pour l'exercice 2006.
3. Elections.
4. Divers.

Référence de publication: 2007035059/3560/15.

Omnipotent Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.324.

Als Abschluss der Liquidation der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in Liquidation (Société d'Investissement à Capital Variable en liquidation) OMNIPOTENT UMBRELLA FUND i.L. findet die

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 7. Mai 2007 um 15.00 Uhr am Sitz der LRI INVEST S.A., 1C, Parc d'Activité Syrdall, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Liquidationskommissars
2. Genehmigung des Berichts des Liquidationskommissars und des Liquidators
3. Entlastung des Liquidationskommissars und des Liquidators
4. Caisse de Consignation

5. Aufbewahrung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft
6. Auflösung der Gesellschaft
7. Verschiedenes

Die Punkte welche auf der Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung stehen, verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen.

Die Zulassung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 2. Mai 2007 bei der Register- und Transferstelle gesperrt werden. Eine Bestätigung der Register- und Transferstelle über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im April 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007035069/755/26.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2007 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007035061/560/17.

Sifold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.867.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2007 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035062/560/17.

BSI-Multinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of BSI-MULTINVEST, on May 7, 2007 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2006.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2006.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the Italian Correspondent Bank INTESA BCI S.p.a. in Milan, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 4, 2007.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI-MULTINVEST c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 4, 2007.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007035066/755/30.

Combolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.767.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *4 mai 2007* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2006.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035063/1004/17.

S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.503.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the *7th of May 2007* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2006.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007035064/29/17.

LB(Swiss) Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.537.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *30. April 2007* um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 27. April 2007 bei der KREDIETBANK SA LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007035067/755/20.

Standard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi *11 mai 2007* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007035073/1267/15.

Omnipotent Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 99.324.

Im Rahmen der Liquidation der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) OMNIPOTENT UMBRELLA FUND i.L. findet die

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am *7. Mai 2007* um 14.45 Uhr am Sitz der LRI INVEST S.A., 1C, Parc d'Activité Syrdall, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers für das Rumpfgeschäftsjahr
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Rumpfgeschäftsjahr
3. Verwendung des Rumpfgeschäftsjahresergebnisses
4. Entlastung des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers
5. Bericht des Liquidators
6. Ernennung des Liquidationskommissars
7. Verschiedenes

Die Punkte welche auf der Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung stehen, verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen.

Die Zulassung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 2. Mai 2007 bei der Register- und Transferstelle gesperrt werden. Eine Bestätigung der Register- und Transferstelle über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im April 2007.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007035068/755/27.

Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Die ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der QUADRIGA SUPERFUND SICAV findet am 7. Mai 2007 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung statt:

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung
2. Präsentation und Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2006
4. Zuteilung der Gewinne
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die Ausübung ihres Amtes im Finanzjahr mit Ende am 31. Dezember 2006
6. Satzungsgemässe Ernennungen
7. Verschiedenes

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2006 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung. Es wird darauf hingewiesen, dass für die rechtsgültige Beschlussfassung bei der Versammlung keine Quoren erforderlich sind. Die Beschlüsse müssen lediglich mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Wer persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen möchte, wird ersucht, dies am Sitz der Gesellschaft mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung bekannt zu geben.

Aktionäre, denen es nicht möglich ist, an der Hauptversammlung persönlich teilzunehmen, können sich mittels eigenhändiger Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Eine solche Vollmacht ist mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung, zuerst per Telefax und anschließend per Post an Antoinette Farese, CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Fax: (+352) 47 67 47 32, zu übersenden.

QUADRIGA SUPERFUND SICAV.

Référence de publication: 2007035071/755/28.

Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

Etant donné que la première Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2007 n'a pu être tenue à défaut de quorum suffisant, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 18 mai 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 3 afin de compléter les possibilités de placement de la Société.
2. Modification de l'Article 5 introduisant la possibilité d'effectuer un «split» ou d'un «reverse split».
3. Modification de l'Article 6 concernant le fractionnement d'actions.
4. Modification de l'Article 16 afin de compléter les restrictions d'investissements de la Société.
5. Modification de l'Article 21 afin de compléter la procédure de rachat d'actions en précisant la perception des frais administratifs lors d'un rachat d'action et la procédure de traitement des rachats importants.
6. Modification de l'Article 22 afin de compléter les modalités de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.
7. Modification de l'Article 23 afin de compléter les modalités d'évaluation des avoirs de la Société.
8. Suppression de l'Article 27.

9. Modification de l'Article 28 (à redénommer 27) précisant les modalités de liquidation d'un compartiment de la Société ou de la Société elle-même et les modalités de fusion entre compartiments de la Société ou d'apport des actifs et du passif d'un compartiment à une autre Société dans le cadre d'une liquidation.
10. Modifications mineures.
11. L'Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 16 mai 2007 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007035072/755/32.

Fongesco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 29.741.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 10 mai 2007 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2007035074/833/18.

Patrimoine Fund Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PATRIMOINE FUND SELECT à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises,
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035070/755/22.

Sofidel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 38.903.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 8 mai 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035076/833/18.

Arcalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035077/1023/17.

Diamer Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035078/1023/16.

Invertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 52.851.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 10 mai 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035075/833/19.

Erkada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.367.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007035079/1023/17.

Arquinos AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.754.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 4 mai 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2007 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2007 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028724/29/18.

CHIOS Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029730/1031/15.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 2007, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2007 à 15.00 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouvel Article 5, qui aura la teneur suivante: «La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme dont le siège est situé 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.
Le Conseil d'Administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»
2. Modification de la numérotation des Articles 5 à 29 qui deviennent les Articles 6 à 30. En conséquence, les références aux anciens Articles deviennent des références aux nouveaux Articles.
3. Article 6 (nouvelle numérotation):
 - a) Suppression des seconde et troisième phrases du second paragraphe («A l'intérieur [...] sont émises.»)
 - b) Ajout d'un nouveau paragraphe après le troisième paragraphe, qui aura la teneur suivante: «En outre, chaque compartiment de la Société peut, au choix du conseil d'administration, être constitué d'une seule classe ou être divisé en plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque catégorie d'actions ainsi définie constitue une «classe».
 - c) Ajout des termes «et/ou classes» après «des compartiments» dans le cinquième paragraphe.
 - d) Remplacement des dixième et onzième paragraphes par les paragraphes suivants: Le conseil d'administration peut par ailleurs, s'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, décider de la fusion d'un ou de plusieurs compartiments/classes ou peut décider de liquider un ou plusieurs compartiments/classes en annulant les actions concernées soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s)/ classe(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) compartiment(s)/classe(s), sous déduction des frais de liquidation, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment/classe de la SICAV, sans frais de conversion, et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente, sous déduction des frais de liquidation.
Le conseil d'administration peut également décider l'apport d'un ou de plusieurs compartiment(s) à un autre OPC de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les OPC ou à un autre OPC de droit étranger.

De telles décisions du conseil d'administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribuées ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe d'actions tombaient sous un certain seuil considéré par le conseil d'administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe d'actions puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. La décision relative à la fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit étranger appartiendra aux actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s). Seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision y relative, les autres étant considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.

Les mêmes règles sont d'application en cas de fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif, sous réserve toutefois qu'en cas de fusion avec un tel organisme de placement collectif revêtant la forme juridique de fonds commun de placement, la décision ne liera que les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Le conseil d'administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

4. Modification de l'Article 11 (nouvelle numérotation):

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra désormais le premier mercredi du mois d'avril à 13 heures.

5. Modification de l'Article 26 (nouvelle numérotation) pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commencera désormais le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année.»

6. Article 27 (nouvelle numérotation): Ajout d'un second paragraphe qui aura la teneur suivante:

«La Société distribuera le produit net en fonction de la décision de l'assemblée générale décidant de l'affectation du résultat.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029363/755/76.

Kadmos Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2007 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029731/1031/16.

Fructilux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.728.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030239/584/23.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting the Shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ALGER SICAV (the «Company»), which will be held on 27th April 2007 at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the external auditor of the Company for the fiscal year ended 31st December 2006.
2. Approval of Director's fees.
3. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations of the Company for the fiscal year ended 31st December 2006 and the allocation of the net profits.
4. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended 31st December 2006.
5. Re-election of the Directors and the external auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2008.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken if approved by a simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each whole share is entitled to one vote. Shareholders who will not be able to attend such meeting may vote by proxy by returning the duly completed and signed proxy form, which may be available at the registered office of the Company, by mail to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. (49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) attention to Nathalie Schmatz before the 25th of April 2007.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030237/755/28.

Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le prospectus en vigueur, ainsi que le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès du service financier qui est assuré en Belgique par FORTIS BANQUE S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030667/755/27.

Saiv Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.782.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030243/584/23.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

Der Verwaltungsrat der obengenannten Sicav freut sich, die Aktionäre zur

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am 27. April 2007 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft einzuladen.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Anhörung und Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Rechnungsprüfers.
3. Abnahme des Jahresberichtes sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2006.
4. Beschluss über die Verwendung des Ertrages.

5. Entlastung der Verwaltungsräte bezüglich der Ausübung ihrer Pflichten während des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2006 endete.
6. Satzungsgemäße Ernennungen.
7. Allfälliges.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2006 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für gültig gefasste Beschlüsse kein Quorum erforderlich ist. Beschlussfassungen bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007031669/755/24.

Validus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 27. April 2007 um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Ausichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2006.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007030265/534/17.

Chene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxemburg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg, le 27 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030680/833/18.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxemburg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030683/534/17.

HSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.866.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 27, 2007* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031675/795/17.

Novamil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 26, 2007* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031677/795/17.

Sabi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 27, 2007* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,

4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031679/795/17.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société DEXIA LEVERAGED INVESTMENT qui se tiendra le 26 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
5. Nominations des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031692/755/24.

Taxander Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031680/795/18.

Mangon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.225.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 avril 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031682/29/19.

A & S Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 20.216.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *April 26, 2007* at 4.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2006 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2006.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031688/1023/16.

Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.768.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de LEASINVEST IMMO LUX (la «Société») qui se tiendra au siège social de la Société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 26 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du conseil d'administration de la Société sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises de la Société sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
3. Approbation des comptes annuels révisés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et affectations des résultats;
4. Ratification, par les porteurs des actions de distribution, de la distribution de dividende d'un montant de EUR 70,- par action de distribution aux porteurs d'actions de distribution;
5. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
6. Renouvellement de nomination d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007;
7. Renouvellement de nomination de
 - a. M. Luc Bertrand,
 - b. M. Jean-Louis Appelmans,
 - c. M. Jan Suykens,
 - d. M. Michel Van Geyte, et
 - e. M. Guy van Wymersch-Moons,
 en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007;

8. Divers.

Seront admis à l'assemblée générale annuelle les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la Société, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de la Société de leur participation par lettre adressée à LEASINVEST IMMO LUX, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE, boulevard Pachéco 44, B-1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031695/584/40.

Giva S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.112.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031698/1023/16.

Interlux Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.065.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031699/1023/17.

Shabanaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 avril 2007* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031700/1023/17.

Dinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday *April 26th, 2007* at 3.00 p.m. local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditors' Report
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2006.
4. Approbation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.
6. Statutory appointments.
7. Allocation of Director's profit quota.
8. Miscellaneous.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031702/47/25.

Fincoil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 84.380.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui aura lieu le *26 avril 2007* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031703/696/18.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2007* à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 30 novembre 2002, 30 novembre 2003, 30 novembre 2004 et 30 novembre 2005; 30 novembre 2006;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031708/322/17.

Partidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 15.262.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme PARTIDIS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *jeudi, 26 avril 2007* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032091/750/16.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de DEXIA CLICKINVEST qui se tiendra au siège social de la Société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le *26 avril 2007* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre

d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

- en Belgique:
DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032102/755/34.

Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.365.

Im Jahre zweitausendsieben, den elften April.

Vor Maître Joëlle Baden, Notar, wohnhaft in Luxemburg.

Haben sich die Mitglieder des Verwaltungsrats (die «Verwaltungsratsmitglieder») der Aktiengesellschaft BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., einer société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 44.365 (die «Gesellschaft»), zu einer Verwaltungsratssitzung versammelt.

Die Sitzung wird eröffnet um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Graf von Krockow, welcher den unterzeichnenden Notar bat, die Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung wie folgt festzustellen:

- Matthias Graf von Krockow, Vorsitzender des Verwaltungsrats, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln;
- Christopher Freiherr von Oppenheim, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn François Pauly aufgrund einer Vollmacht vom 3. April 2007, ausgestellt in Köln;
- Romain Bausch, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- Detlef Bierbaum, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn François Pauly aufgrund einer Vollmacht vom 4. April 2007, ausgestellt in Köln;
- Christian A. Camenzind, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Vraniastrasse, 28, CH-8022 Zürich;
- Friedrich Carl Janssen, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln;
- Paul Mousel, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- François Pauly, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Dieter Pfundt, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn François Pauly aufgrund einer Vollmacht vom 4. April 2007, ausgestellt in Frankfurt.

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Nach Feststellung der Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates durch den Vorsitzenden und den unterzeichnenden Notar, hat der Vorsitzende folgendes erklärt:

In Anbetracht der geplanten Verschmelzung (die «Verschmelzung») zwischen der Gesellschaft und der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., einer société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (die «Übernehmende Gesellschaft»), gemäß den Artikeln 278, 258, 259 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das «Gesetz von 1915»), über die vereinfachte Verschmelzung, soll die Gesellschaft ihre gesamten Aktiva und Passiva, im Wege der Gesamtrechtsnachfolge mit Auflösung ohne Abwicklung, auf die Übernehmende Gesellschaft übertragen.

In Anbetracht dass die Übernehmende Gesellschaft Eigentümerin von zweiundfunfzigtausend (52.000) Aktien der Gesellschaft ist, und diese (52.000) Aktien das gesamte ausgegebene Aktienkapital (i.e. 100%) der Gesellschaft darstellen.

In Anbetracht dass die Gesellschaft derzeit keine Aktien mit Sonderrechten, Schuldverschreibungen oder sonstige Wertpapiere ausgegeben hat.

Fasst der Verwaltungsrat der Gesellschaft einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, die Aktiva und Passiva der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. und der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., im Wege der Verschmelzung, durch Übernahme der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. durch die SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. zu vereinigen.

Zu diesem Zwecke, bittet der Verwaltungsrat der Gesellschaft den unterzeichnenden Notar folgenden Verschmelzungsplan notariell zu beurkunden:

Verschmelzungsplan

« 1. Rechtsform, Bezeichnung und Geschäftssitz.

1.1. SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., die «Übernehmende Gesellschaft», ist eine société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 7. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. April 2003 unter der Nummer 472, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 92.696. Die Satzung wurde mehrfach abgeändert, das letzte Mal durch notarielle Urkunde vom 7. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 5. Oktober 2006 unter der Nummer 1865.

1.2. BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., die «Übernommene Gesellschaft» ist eine société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 30. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. August 1993 unter der Nummer 365, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 44.365. Die Satzung wurde mehrfach abgeändert, das letzte Mal durch notarielle Urkunde vom 21. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. März 2004 unter der Nummer 261.

2. Beschreibung der Verschmelzung.

2.1. Gemäß den Artikeln 278, 258, 259 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (hiemach das «HGG» genannt) über die vereinfachte Verschmelzung, wird die Übernommene Gesellschaft ihre gesamten Aktiva und Passiva, im Wege der Verschmelzung, auf die Übernehmende Gesellschaft übertragen.

2.2. Die Übernehmende Gesellschaft ist Eigentümerin von zweiundfünfzigtausend (52.000) Aktien (i.e. 100%) der Übernommenen Gesellschaft.

2.3. Diese Verschmelzung soll einen Monat nach Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam werden, das heisst am 18. Mai 2007, hiernach «Verschmelzungsdatum» genannt. Gemäß Artikel 278, 261 (2) e) des HGG gelten alle Geschäftstätigkeiten der Übernommenen Gesellschaft buchhalterisch als Geschäftstätigkeiten der Übernehmenden Gesellschaft mit Datum vom 1. Januar 2007.

2.4. Nach Durchführung dieser Verschmelzung ist die Übernommene Gesellschaft aufgelöst und ihre Aktien sind annulliert.

2.5. Diese Verschmelzung wird durchgeführt auf Grundlage des zum 31. Dezember 2006 erstellten Jahresabschlusses der Übernehmenden Gesellschaft, der von dem Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft angenommen wurde, sowie dem Jahresabschluss der Übernommenen Gesellschaft zum 31. Dezember 2006, der von dem Verwaltungsrat der Übernommenen Gesellschaft angenommen wurde.

Der Jahresabschluss für das Rechnungsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2006 wurde von den Aktionären der Übernehmenden Gesellschaft am 4. April 2007 angenommen.

Der letzte Jahresabschluss für das Rechnungsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2006 wurde von den Aktionären der Übernommenen Gesellschaft am 4. April 2007 angenommen.

Die Übernehmende Gesellschaft hat darauf hingewiesen, dass voraussichtlich bis Ende April 2007 Zwischenausschüttungen in Höhe von siebenundvierzig Millionen Euro (EUR 47.000.000,-) vom Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Die Übernehmende Gesellschaft hat weiterhin daraufhingewiesen, dass sie voraussichtlich um den 27. April 2007 eine wesentliche Beteiligung in der FINANCIERE ATLAS S.A., einer société anonyme mit Sitz in Paris, Frankreich, zu einem Gesamtpreis von neunundzwanzig Millionen Euro (EUR 29.000.000,-) erwerben wird.

2.6. Die Übernommene Gesellschaft hat derzeit keine Aktien mit Sonderrechten, Schuldverschreibungen oder sonstige Wertpapiere ausgegeben.

2.7. Den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Wirtschaftsprüfer der Übernehmenden Gesellschaft und / oder der Übernommenen Gesellschaft wurden keine spezifischen Rechte oder Vorteile eingeräumt.

2.8. Die Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft und der Übernommenen Gesellschaft haben das Recht, für einen Zeitraum von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, die unter Artikel 278, 267 (1) a), b), c) des HGG aufgeführten Dokumente am Geschäftssitz der Übernehmenden Gesellschaft bzw. der Übernommenen Gesellschaft einzusehen. Eine Kopie dieser Dokumente wird jedem Aktionär auf Anfrage zur Verfügung gestellt.

2.9. Ein oder mehrere Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft, die über mindestens fünf Prozent (5%) der Aktien des gezeichneten Kapitals der Übernehmenden Gesellschaft verfügen, haben das Recht, innerhalb der Frist unter 2.8. die Einberufung einer außerordentlichen Aktionärsversammlung der Übernehmenden Gesellschaft zu verlangen, welche über die Annahme dieses Verschmelzungsplanes zu beschließen hat. Diese außerordentliche Aktionärsversammlung wird, falls erforderlich, so einberufen, dass sie im Monat der Antragstellung stattfindet.

2.10. Insoweit keine Generalversammlung der Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft abgehalten wird, oder eine solche Generalversammlung die Verschmelzung nicht ablehnt, soll diese Verschmelzung wie unter 2.3. beschrieben wirksam werden und gemäß Artikel 274 des HGG die folgenden Konsequenzen nach sich ziehen:

- a) die Gesamtübertragung, sowohl im Verhältnis zwischen den verschmelzenden Gesellschaften als auch gegenüber Dritten, der gesamten Aktiva und Passiva der Übernommenen Gesellschaft auf die Übernehmende Gesellschaft,
- b) die Übernommene Gesellschaft ist aufgelöst,
- c) die zweiundfünfzigtausend (52.000) Aktien der Übernommenen Gesellschaft, die von der Übernehmenden Gesellschaft gehalten werden, sind annulliert.

2.11. Das ausgegebene Aktienkapital der Übernehmenden Gesellschaft soll im Zuge dieser Verschmelzung nicht verändert werden.

2.12. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie der gesondert bevollmächtigten Personen der Übernommenen Gesellschaft enden mit dem Verschmelzungsdatum. Der nächsten Aktionärsversammlung der Übernehmenden Gesellschaft wird vorgeschlagen, den vorgenannten Personen vollständige Entlastung zum Verschmelzungsdatum zu erteilen.

2.13. Die Übernommene Gesellschaft soll der Übernehmenden Gesellschaft am Verschmelzungsdatum ihre sämtlichen Unterlagen übergeben. Sämtliche Unterlagen der Übernommenen Gesellschaft sollen während der gesetzlich vorgeschriebenen Dauer am Sitz der Übernehmenden Gesellschaft verwahrt werden.

2.14. Sämtliche im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung entstehenden Kosten und Gebühren sollen von der Übernehmenden Gesellschaft getragen werden.

2.15. Die Mitarbeiter der Übernommenen Gesellschaft werden von der Übernehmenden Gesellschaft übernommen.»

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass der Verschmelzungsplan den Anforderungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, entspricht.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt weiterhin, dass im Rahmen der vorangehenden Beschlüsse, die Herren François Pauly, geschäftsansässig in Luxemburg und Alfons Klein, geschäftsansässig in Luxemburg, einzeln im Namen und zugunsten der Gesellschaft berechtigt werden:

- alle Maßnahmen und Mittel zu ergreifen und zu veranlassen, welche zur Durchführung aller oben genannten Beschlüsse notwendig sind sowie alle Vereinbarungen, Bescheinigungen, und Dokumente einzugehen und zu unterschreiben, welche von den berechtigten Personen als angebracht oder erforderlich angesehen werden;
- sämtliche Gebühren und Kosten zu begleichen, die im Rahmen der oben genannten Beschlüsse anfallen, und die zur Umsetzung der oben genannten Beschlüsse erforderlich sind;
- eine Beauftragung von Einzelpersonen vorzunehmen, welche von den jeweiligen berechtigten Personen gewählt werden, zur Durchführung aller Maßnahmen, Anleitungen und Handlungen welche zum Zweck und zur Absicht der vorangehenden Beschlüsse notwendig oder erforderlich sein können.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt weiterhin, dass alle Maßnahmen, Anweisungen und Handlungen, die vorher im Zusammenhang mit den oben genannten Beschlüssen erwogen und getroffen wurden, hiermit in jeder Hinsicht als im Namen der Gesellschaft angenommen, bestätigt und genehmigt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Graf von Krockow, R. Bausch, C. A. Camenzind, F. C. Janssen, P. Mousel, F. Pauly, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, LAC/2007/4912. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. April 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007034469/7241/149.

(070049694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Millenium Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.321.

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLENIUM CAPITAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.321, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 1999, numéro 1012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 août 2004, numéro 830.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kitty Wong, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Constater qu'avec effet au 22 mars 2007, les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique.

2.- Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

3.- Démission des administrateurs en fonction et décharge pour l'exécution de leur mandat.

4.- Nomination d'un administrateur unique, à savoir STOCKLINE INVEST & TRADE INC et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 22 mars 2007, les trois mille (3.000) actions représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont désormais toutes détenues par un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5, l'article 7, l'article 8, l'article 11 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui n'excède pas six années et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement. Ils sont rééligibles.»

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

« **Art. 8.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 11.00 heures.»

« **Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 3 des statuts sont à supprimer car le délai de cinq autorisant le conseil d'Administration à augmenter le capital social est venu à expiration.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique STOCKLINE INVEST & TRADE INC, ayant son siège social Tortola, Road Town, British Virgin Islands.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Klapp, K. Wong, N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007. Relation: EAC/2007/2994. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034472/239/84.

(070048420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Sal. Oppenheim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 92.696.

Im Jahre zweitausendsieben, den elften April.

Vor Maître Joëlle Baden, Notar, wohnhaft in Luxemburg,

haben sich die Mitglieder des Verwaltungsrats (die «Verwaltungsratsmitglieder») der Aktiengesellschaft SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., einer société anonyme mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 92.696 (die «Gesellschaft»), zu einer Verwaltungsratssitzung versammelt.

Die Sitzung wird eröffnet um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Graf von Krockow, welcher den unterzeichnenden Notar bat, die Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung wie folgt festzustellen:

- Matthias Graf von Krockow, Vorsitzender des Verwaltungsrats, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln;
- Christopher Freiherr von Oppenheim, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn Paul Mousel aufgrund einer Vollmacht vom 3. April 2007, ausgestellt in Köln;
- Romain Bausch, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- Detlef Bierbaum, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn Paul Mousel aufgrund einer Vollmacht vom 4. April 2007, ausgestellt in Köln;
- Friedrich Carl Janssen, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln;
- Paul Mousel, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Dieter Pfundt, Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln, hier vertreten durch Herrn Paul Mousel aufgrund einer Vollmacht vom 4. April 2007, ausgestellt in Frankfurt.

Die Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Nach Feststellung der Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates durch den Vorsitzenden und den unterzeichnenden Notar, hat der Vorsitzende folgendes erklärt:

In Anbetracht der geplanten Verschmelzung (die «Verschmelzung») zwischen der Gesellschaft und der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., einer société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, (die «Übernommene Gesellschaft») gemäß den Artikeln 278, 258, 259 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das «Gesetz von 1915»), über die vereinfachte Verschmelzung, soll die Übernommene Gesellschaft ihre gesamten Aktiva und Passiva, im Wege der Gesamtrechtsnachfolge mit Auflösung ohne Abwicklung, auf die Gesellschaft übertragen.

In Anbetracht dass die Gesellschaft Eigentümerin von zweiundfünfzigtausend (52.000) Aktien der Übernommenen Gesellschaft ist, und diese (52.000) Aktien das gesamte ausgegebene Aktienkapital (i.e. 100%) der Übernommenen Gesellschaft darstellen.

In Anbetracht dass die Übernommene Gesellschaft derzeit keine Aktien mit Sonderrechten, Schuldverschreibungen oder sonstige Wertpapiere ausgegeben hat.

Fasst der Verwaltungsrat der Gesellschaft einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, die Aktiva und Passiva der SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. und der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., im Wege der Verschmelzung, durch Übernahme der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. durch die SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A. zu vereinigen.

Zu diesem Zwecke, bittet der Verwaltungsrat der Gesellschaft den unterzeichnenden Notar folgenden Verschmelzungsplan notariell zu beurkunden:

Verschmelzungsplan

«1. Rechtsform, Bezeichnung und Geschäftssitz

1.1. SAL. OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A., die «Übernehmende Gesellschaft», ist eine société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 7. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. April 2003 unter der Nummer 472, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 92.696. Die Satzung wurde mehrfach abgeändert, das letzte Mal durch notarielle Urkunde vom 7. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 5. Oktober 2006 unter der Nummer 1865.

1.2. BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., die «Übernommene Gesellschaft» ist eine société anonyme (Aktiengesellschaft) mit Geschäftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 30. Juni 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. August 1993 unter der Nummer 365, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 44.365. Die Satzung wurde mehrfach abgeändert, das letzte Mal durch notarielle Urkunde vom 21. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. März 2004 unter der Nummer 261.

2. Beschreibung der Verschmelzung

2.1. Gemäß den Artikeln 278, 258, 259 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (hiernach das «HGG» genannt) über die vereinfachte Verschmelzung, wird die Übernommene Gesellschaft ihre gesamten Aktiva und Passiva, im Wege der Verschmelzung, auf die Übernehmende Gesellschaft übertragen.

2.2. Die Übernehmende Gesellschaft ist Eigentümerin von zweiundfünfzigtausend (52.000) Aktien (i.e. 100%) der Übernommenen Gesellschaft.

2.3. Diese Verschmelzung soll einen Monat nach Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam werden, das heisst am 18. Mai 2007, hiernach «Verschmelzungsdatum» genannt. Gemäß Artikel 278, 261 (2) e) des HGG gelten alle Geschäftstätigkeiten der Übernommenen Gesellschaft buchhalterisch als Geschäftstätigkeiten der Übernehmenden Gesellschaft mit Datum vom 1. Januar 2007.

2.4. Nach Durchführung dieser Verschmelzung ist die Übernommene Gesellschaft aufgelöst und ihre Aktien sind annulliert.

2.5. Diese Verschmelzung wird durchgeführt auf Grundlage des zum 31. Dezember 2006 erstellten Jahresabschlusses der Übernehmenden Gesellschaft, der von dem Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft angenommen wurde, sowie dem Jahresabschluss der Übernommenen Gesellschaft zum 31. Dezember 2006, der von dem Verwaltungsrat der Übernommenen Gesellschaft angenommen wurde.

Der Jahresabschluss für das Rechnungsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2006 wurde von den Aktionären der Übernehmenden Gesellschaft am 4. April 2007 angenommen.

Der letzte Jahresabschluss für das Rechnungsjahr mit Ende zum 31. Dezember 2006 wurde von den Aktionären der Übernommenen Gesellschaft am 4. April 2007 angenommen.

Die Übernehmende Gesellschaft hat darauf hingewiesen, dass voraussichtlich bis Ende April 2007 Zwischenausschüttungen in Höhe von siebenundvierzig Millionen Euro (EUR 47.000.000,-) vom Verwaltungsrat der Übernehmenden Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Die Übernehmende Gesellschaft hat weiterhin daraufhingewiesen, dass sie voraussichtlich um den 27. April 2007 eine wesentliche Beteiligung in der FINANCIERE ATLAS S.A., einer société anonyme mit Sitz in Paris, Frankreich, zu einem Gesamtpreis von neunundzwanzig Millionen Euro (EUR 29.000.000,-) erwerben wird.

2.6. Die Übernommene Gesellschaft hat derzeit keine Aktien mit Sonderrechten, Schuldverschreibungen oder sonstige Wertpapiere ausgegeben.

2.7. Den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Wirtschaftsprüfer der Übernehmenden Gesellschaft und / oder der Übernommenen Gesellschaft wurden keine spezifischen Rechte oder Vorteile eingeräumt.

2.8. Die Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft und der Übernommenen Gesellschaft haben das Recht, für einen Zeitraum von einem Monat, beginnend ab der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsplanes im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, die unter Artikel 278, 267 (1) a), b), c) des HGG aufgeführten Dokumente am Geschäftssitz der Übernehmenden Gesellschaft bzw. der Übernommenen Gesellschaft einzusehen. Eine Kopie dieser Dokumente wird jedem Aktionär auf Anfrage zur Verfügung gestellt.

2.9. Ein oder mehrere Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft, die über mindestens fünf Prozent (5%) der Aktien des gezeichneten Kapitals der Übernehmenden Gesellschaft verfügen, haben das Recht, innerhalb der Frist unter 2.8. die Einberufung einer außerordentlichen Aktionärsversammlung der Übernehmenden Gesellschaft zu verlangen, welche über die Annahme dieses Verschmelzungsplanes zu beschließen hat. Diese außerordentliche Aktionärsversammlung wird, falls erforderlich, so einberufen, dass sie im Monat der Antragstellung stattfindet.

2.10. Insoweit keine Generalversammlung der Aktionäre der Übernehmenden Gesellschaft abgehalten wird, oder eine solche Generalversammlung die Verschmelzung nicht ablehnt, soll diese Verschmelzung wie unter 2.3. beschrieben wirksam werden und gemäß Artikel 274 des HGG die folgenden Konsequenzen nach sich ziehen:

- a) die Gesamtübertragung, sowohl im Verhältnis zwischen den verschmelzenden Gesellschaften als auch gegenüber Dritten, der gesamten Aktiva und Passiva der Übernommenen Gesellschaft auf die Übernehmende Gesellschaft,
- b) die Übernommene Gesellschaft ist aufgelöst,
- c) die zweiundfünfzigtausend (52.000) Aktien der Übernommenen Gesellschaft, die von der Übernehmenden Gesellschaft gehalten werden, sind annulliert.

2.11. Das ausgegebene Aktienkapital der Übernehmenden Gesellschaft soll im Zuge dieser Verschmelzung nicht verändert werden.

2.12. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie der gesondert bevollmächtigten Personen der Übernommenen Gesellschaft enden mit dem Verschmelzungsdatum. Der nächsten Aktionärsversammlung der Übernehmenden Gesellschaft wird vorgeschlagen, den vorgenannten Personen vollständige Entlastung zum Verschmelzungsdatum zu erteilen.

2.13. Die Übernommene Gesellschaft soll der Übernehmenden Gesellschaft am Verschmelzungsdatum ihre sämtlichen Unterlagen übergeben. Sämtliche Unterlagen der Übernommenen Gesellschaft sollen während der gesetzlich vorgeschriebenen Dauer am Sitz der Übernehmenden Gesellschaft verwahrt werden.

2.14. Sämtliche im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung entstehenden Kosten und Gebühren sollen von der Übernehmenden Gesellschaft getragen werden.

2.15. Die Mitarbeiter der Übernommenen Gesellschaft werden von der Übernehmenden Gesellschaft übernommen.»

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass der Verschmelzungsplan den Anforderungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, entspricht.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt weiterhin, dass im Rahmen der vorangehenden Beschlüsse, die Herren François Pauly, geschäftsansässig in Luxemburg und Christoph Kossmann, geschäftsansässig in Luxemburg, einzeln im Namen und zugunsten der Gesellschaft berechtigt werden:

- alle Maßnahmen und Mittel zu ergreifen und zu veranlassen, welche zur Durchführung aller oben genannten Beschlüsse notwendig sind sowie alle Vereinbarungen, Bescheinigungen, und Dokumente einzugehen und zu unterschreiben, welche von den berechtigten Personen als angebracht oder erforderlich angesehen werden;
- sämtliche Gebühren und Kosten zu begleichen, die im Rahmen der oben genannten Beschlüsse anfallen, und die zur Umsetzung der oben genannten Beschlüsse erforderlich sind;
- eine Beauftragung von Einzelpersonen vorzunehmen, welche von den jeweiligen berechtigten Personen gewählt werden, zur Durchführung aller Maßnahmen, Anleitungen und Handlungen welche zum Zweck und zur Absicht der vorangehenden Beschlüsse notwendig oder erforderlich sein können.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt weiterhin, dass alle Maßnahmen, Anweisungen und Handlungen, die vorher im Zusammenhang mit den oben genannten Beschlüssen erwogen und getroffen wurden, hiermit in jeder Hinsicht als im Namen der Gesellschaft angenommen, bestätigt und genehmigt werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Graf von Krockow, R. Bausch, F. C. Janssen, P. Mousel, J. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, LAC/2007/4911. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. April 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007034470/7241/148.

(070049691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Nausica Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.989.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La société MATOLUTION INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège à Geneva Place 3rd Floor, Waterfront Drive, P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NAUSICA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 688 du 23 septembre 2000.

- La société a actuellement un capital social de cinquante-neuf mille quatre cents euros (EUR 59.400,-) divisé en mille cent quatre-vingt-huit (1.188) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir la société MATOLUTION INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NAUSICA INVESTMENT S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société NAUSICA INVESTMENT S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NAUSICA INVESTMENT S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société NAUSICA INVESTMENT S.A., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 73, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007034471/242/44.

(070049195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par-devant nous, Maître Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COSMOS LUX INTERNATIONAL, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire résident à Luxembourg en date du 2 octobre 1992, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.467, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 513, du 9 novembre 1992.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures à Luxembourg, L-2449 Luxembourg, sous la présidence de M. Laurent Billod, conseiller, professionnellement à Luxembourg.

Qui nomme comme secrétaire Mme Simona Bortolazzi, employée privée, professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Jean-François Toll, employé de banque, professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour est le suivant:

I. Approbation des modifications suivantes apportées aux statuts de la Société (les «Statuts») en vue d'une conversion de la Société aux dispositions de la partie I de la loi de 2002 concernant les organismes de placement collectif (régime «UCITS III»):

a. Modification de l'article 1^{er}, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Il existe entre tous les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination COSMOS LUX INTERNATIONAL, ci-après dénommée la «Société». La Société est régie par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, ci-après dénommée la «Loi de 2002.»»

b. Modification de l'article 2, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification de statuts ainsi qu'il est précisé à l'Article 32 ci-après.»

c. Modification de l'article 3, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides autorisés par la partie I de la Loi de 2002, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la partie I de la Loi de 2002.»

d. Modification de l'article 4, paragraphe 1^{er}, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

e. Modification de l'article 5, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le capital de la Société est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments de la Société tels que définis par l'Article 11 des présents statuts.

Les actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des catégories différentes, telles que définies par l'Article 7 des présents statuts, et les produits de l'émission de ces actions seront investis, conformément à l'Article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'investissement à déterminer par le Conseil d'Administration pour chacun des compartiments.

Au jour de la constitution de la Société, le capital social était l'équivalent en francs français et en Ecu de 33.538,78 euros.

Le capital minimum de la Société est de 1.250.000,- euros et doit être atteint dans les six mois suivant l'agrément de la Société.»

f. Modification de l'article 6, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le montant du capital est égal à tout moment à la valeur de l'actif net de la Société. Il est également susceptible d'augmentations résultant de l'émission par la Société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la Société aux actionnaires qui en font la demande.»

g. Modification de l'article 7, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

« **Art. 7. Compartiment et catégories d'actions.** Le Conseil d'administration pourra, à tout moment, créer des catégories d'actions différentes correspondant chacune à une partie distincte ou «compartiment» de l'actif net de la Société

(ci-après le «compartiment»). Il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée de vie.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du compartiment ou des compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque compartiment sera exclusivement responsable des engagements qui lui sont attribués.

Le Conseil d'administration peut décider, dans le meilleur intérêt de la Société, que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun, de la manière décrite dans les documents de vente des actions de la Société.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments et catégories d'actions.

Pour chaque compartiment, le Conseil d'administration peut décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions. Celles-ci pourront être réservées à un groupe spécifique d'investisseurs, tels que, notamment, les investisseurs d'un pays spécifique ou des investisseurs institutionnels. Chacune des catégories pourra différer d'une autre en ce qui concerne la structure des coûts, l'investissement initial requis, la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire est exprimée ou toute autre spécificité. Au sein de chaque catégorie, il peut exister un type des actions de capitalisation et un ou plusieurs types des actions de distribution.

Toute référence future à un compartiment inclut, le cas échéant, chaque catégorie et type d'actions qui forment ce compartiment et toute référence à un type, inclut, s'il est d'application, chaque sous-type qui forme ce type.»

h. Modification de l'article 11, I. 1. des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«1. toutes les espèces et liquidités en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour d'évaluation;»

i. Modification de l'article 11, II. 5. des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«5. vis-à-vis des tiers, la SICAV constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque compartiment est exclusivement responsable des engagements qui lui sont attribués. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifiant, au prorata de leurs actifs nets respectifs.»

j. Modification de l'article 12, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire respective par compartiment par catégorie d'actions, déterminé en accord avec l'Article 11 des présents statuts, augmenté par les commissions d'émission fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée pas ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard sept jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable a été déterminée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de la nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard sept jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur nette d'inventaire des avoirs et sera égal à la valeur nette des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article 11 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par les documents de vente de la SICAV. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société au Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée par la Société pour le rachat des actions. Pour autant que des certificats aient été émis, la demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel.

Chaque actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment. La conversion des actions d'un compartiment à un autre s'effectue sur base des valeurs d'actif net par action respectives des différents compartiments, calculés de la manière prévue à l'Article 11 des présents statuts.

Lorsqu'à l'intérieur d'un ou de plusieurs compartiments, des actions de distribution et des actions de capitalisation sont émises et en circulation, les détenteurs d'actions de distribution auront le droit de les convertir, en tout ou en partie, en actions de capitalisation, et vice-versa. La conversion se fera à un prix égal aux valeurs nettes respectives, calculées de la manière prévue à l'Article 11 des présents statuts. Le prix de conversion tiendra compte de ce que le pourcentage des avoirs nets attribuables à l'ensemble des actions de capitalisation d'un compartiment aura pu subir des ajustements aux dividendes payés aux actions de distribution de ce compartiment.

Le Conseil d'administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion sont reçues aux guichets des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration.»

k. Insertion d'un paragraphe g) à l'article 13, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«g) dans le cas où la SICAV n'est pas à même de déterminer le prix des organismes de placement collectif dans lesquels la SICAV a investi une portion substantielle de ses avoirs attribuables à un compartiment.»

l. Modification de l'article 23, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une catégorie spécifique ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Dans tous les compartiments, les investissements pourront être faits, dans le respect des exigences posées par la Loi de 2002 et définis dans le prospectus, notamment quant au type de marché sur lequel ces avoirs peuvent être acquis ou au statut de l'émetteur ou de la contrepartie:

(i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;

(ii) en parts d'organismes de placement collectif;

(iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;

(iv) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société est en outre autorisée à utiliser (i) des techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion efficace de portefeuille et (ii) à des techniques et à des instruments utilisés à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses avoirs et dette.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne («UE»), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé mentionné ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

Les investissements de chaque compartiment de la Société peuvent s'effectuer soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le Conseil d'Administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans les documents de vente des actions de la Société. Toute référence dans les présents statuts à «investissements» et «avoirs» désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, ou les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement ou par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.»

m. Modification de l'article 29, paragraphe 1^{er}, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2002. Le réviseur sera désigné par le Conseil d'Administration.»

n. Modification de l'article 32, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une Assemblée Extraordinaire la dissolution et la liquidation de la Société.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la Société d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation de la Société.

Le Conseil d'Administration a le droit de proposer aux actionnaires d'un compartiment la dissolution de ce compartiment tout en se réservant la possibilité d'offrir aux actionnaires de ce compartiment la conversion de leurs actions en actions d'un autre compartiment dans les termes et délais déterminés par le Conseil.

A part le droit de conversion proposé ci-avant, toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera suspendue dès l'annonce de la dissolution du compartiment.»

o. Insertion de l'article 33bis, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

« **Art. 33bis. Liquidation et fusion de compartiments ou catégories d'actions.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un compartiment ou la valeur des avoirs d'une quelconque catégorie d'actions dans un compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le Conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel compartiment ou une telle catégorie d'actions ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le Conseil d'administration peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire par action calculée le jour d'évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs).

La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le Conseil d'administration, à moins que ces actionnaires et leurs adresses soient connus de la Société. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du compartiment concerné ou de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un compartiment pourra, dans toutes les circonstances, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la (ou des) catégorie(s) concernée(s) émises dans ce compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée au jour d'évaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire de la Société durant une période de six mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un compartiment à ceux d'un autre compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la directive 85/611/CEE du Conseil, telle que modifiée, ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau compartiment») et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le nouveau compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront transférés de plein droit vers le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la catégorie ou des catégories d'actions émises au sein du compartiment concerné pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au compartiment concerné à un autre compartiment au sein de la Société. Aucun quorum de présence ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au quatrième paragraphe du présent article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.»

p. Modification de l'article 36, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2002.»

II. Divers

B. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et, l'ensemble des actions étant nominatives, la Société a convoqué les actionnaires nominatifs à assister à la présente assemblée générale par lettre recommandée en date du 13 février 2007.

C. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du conseil présent à l'assemblée, ainsi que par le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

D. Le quorum requis est d'au moins cinquante pourcent des actions de la Société et les décisions concernant chaque point à l'ordre du jour doivent obtenir au moins deux tiers des voix valablement exprimées afin d'être applicables.

E. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 11.288,7354 actions en circulation, 9.293 actions sont présentes ou représentées.

F. Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée.

G. En conséquence, la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Modification de l'article 1^{er}, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Il existe entre tous les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination COSMOS LUX INTERNATIONAL, ci-après dénommée la «Société». La Société est régie par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, ci-après dénommée la «Loi de 2002.»»

Deuxième résolution

Modification de l'article 2, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification de statuts ainsi qu'il est précisé à l'Article 32 ci-après.»

Troisième résolution

Modification de l'article 3, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides autorisés par la partie I de la Loi de 2002, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la partie I de la Loi de 2002.»

Quatrième résolution

Modification de l'article 4, paragraphe 1^{er}, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Le siège étant transféré du 4, boulevard Royal au 41, boulevard Royal.

Cinquième résolution

Modification de l'article 5, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le capital de la Société est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments de la Société tels que définis par l'Article 11 des présents statuts.

Les actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des catégories différentes, telles que définies par l'Article 7 des présents statuts, et les produits de l'émission de ces actions seront investis, conformément à l'Article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'investissement à déterminer par le Conseil d'Administration pour chacun des compartiments.

Au jour de la constitution de la Société, le capital social était l'équivalent en francs français et en Ecu de 33.538,78 euros.

Le capital minimum de la Société est de 1.250.000,- euros et doit être atteint dans les six mois suivant l'agrément de la Société.»

Sixième résolution

Modification de l'article 6, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le montant du capital est égal à tout moment à la valeur de l'actif net de la Société. Il est également susceptible d'augmentations résultant de l'émission par la Société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la Société aux actionnaires qui en font la demande.»

Septième résolution

Modification de l'article 7, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

« **Art. 7. Compartiment et catégories d'actions.** Le Conseil d'administration pourra, à tout moment, créer des catégories d'actions différentes correspondant chacune à une partie distincte ou «compartiment» de l'actif net de la Société (ci-après le «compartiment»). Il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée de vie.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du compartiment ou des compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque compartiment sera exclusivement responsable des engagements qui lui sont attribués.

Le Conseil d'administration peut décider, dans le meilleur intérêt de la Société, que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun, de la manière décrite dans les documents de vente des actions de la Société.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments et catégories d'actions.

Pour chaque compartiment, le Conseil d'administration peut décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions. Celles-ci pourront être réservées à un groupe spécifique d'investisseurs, tels que, notamment, les investisseurs d'un pays spécifique ou des investisseurs institutionnels. Chacune des catégories pourra différer d'une autre en ce qui concerne la structure des coûts, l'investissement initial requis, la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire est exprimée ou toute autre spécificité. Au sein de chaque catégorie, il peut exister un type des actions de capitalisation et un ou plusieurs types des actions de distribution.

Toute référence future à un compartiment inclut, le cas échéant, chaque catégorie et type d'actions qui forment ce compartiment et toute référence à un type, inclut, s'il est d'application, chaque sous-type qui forme ce type.»

Huitième résolution

Modification de l'article 11, I. 1. des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«1. toutes les espèces et liquidités en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour d'évaluation;»

Neuvième résolution

Modification de l'article 11, II. 5. des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«5. vis-à-vis des tiers, la SICAV constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque compartiment est exclusivement responsable des engagements qui lui sont attribués. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifiant, au prorata de leurs actifs nets respectifs.»

Dixième résolution

Modification de l'article 12, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire respective par compartiment par catégorie d'actions, déterminé en accord avec l'Article 11 des présents statuts, augmenté par les commissions d'émission fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée pas ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard sept jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable a été déterminée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de la nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard sept jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur nette d'inventaire des avoirs et sera égal à la valeur nette des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article 11 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par les documents de vente de la SICAV. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société au Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée par la Société pour le rachat des actions. Pour autant que des certificats aient été émis, la demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel.

Chaque actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment. La conversion des actions d'un compartiment à un autre s'effectue sur base des valeurs d'actif net par action respectives des différents compartiments, calculés de la manière prévue à l'Article 11 des présents statuts.

Lorsqu'à l'intérieur d'un ou de plusieurs compartiments, des actions de distribution et des actions de capitalisation sont émises et en circulation, les détenteurs d'actions de distribution auront le droit de les convertir, en tout ou en partie, en actions de capitalisation, et vice-versa. La conversion se fera à un prix égal aux valeurs nettes respectives, calculées de la manière prévue à l'Article 11 des présents statuts. Le prix de conversion tiendra compte de ce que le pourcentage des avoirs nets attribuables à l'ensemble des actions de capitalisation d'un compartiment aura pu subir des ajustements aux dividendes payés aux actions de distribution de ce compartiment.

Le Conseil d'administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion sont reçues aux guichets des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration.»

Onzième résolution

Insertion d'un paragraphe g) à l'article 13, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«g) dans le cas où la SICAV n'est pas à même de déterminer le prix des organismes de placement collectif dans lesquels la SICAV a investi une portion substantielle de ses avoirs attribuables à un compartiment.»

Douzième résolution

Modification de l'article 23, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une catégorie spécifique ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Dans tous les compartiments, les investissements pourront être faits, dans le respect des exigences posées par la Loi de 2002 et définis dans le prospectus, notamment quant au type de marché sur lequel ces avoirs peuvent être acquis ou au statut de l'émetteur ou de la contrepartie:

- (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;
- (ii) en parts d'organismes de placement collectif;
- (iii) en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;
- (iv) en instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société est en outre autorisée à utiliser (i) des techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion efficace de portefeuille et (ii) à des techniques et à des instruments utilisés à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses avoirs et dette.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne («UE»), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé mentionné ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

Les investissements de chaque compartiment de la Société peuvent s'effectuer soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le Conseil d'Administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans les documents de vente des actions de la Société. Toute référence dans les présents statuts à «investissements» et «avoirs» désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, ou les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement ou par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.»

Treizième résolution

Modification de l'article 29, paragraphe 1^{er}, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2002. Le réviseur sera désigné par le Conseil d'Administration.»

Quatorzième résolution

Modification de l'article 32, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une Assemblée Extraordinaire la dissolution et la liquidation de la Société.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la Société d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale à laquelle sont proposées la dissolution et la liquidation de la Société.

Le Conseil d'Administration a le droit de proposer aux actionnaires d'un compartiment la dissolution de ce compartiment tout en se réservant la possibilité d'offrir aux actionnaires de ce compartiment la conversion de leurs actions en actions d'un autre compartiment dans les termes et délais déterminés par le Conseil.

A part le droit de conversion proposé ci-avant, toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera suspendue dès l'annonce de la dissolution du compartiment.»

Quinzième résolution

Insertion de l'article 33bis, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

« **Art. 33bis. Liquidation et fusion de compartiments ou catégories d'actions.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un compartiment ou la valeur des avoirs d'une quelconque catégorie d'actions dans un compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le Conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel compartiment ou une telle catégorie d'actions ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, le Conseil d'administration peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire par action calculée le jour d'évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs).

La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le Conseil d'administration, à moins que ces actionnaires et leurs adresses soient connus de la Société. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du compartiment concerné ou de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un compartiment pourra, dans toutes les circonstances, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la (ou des) catégorie(s) concernée(s) émises dans ce compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée au jour d'évaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire de la Société durant une période de six mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un compartiment à ceux d'un autre compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la directive 85/611/CEE du Conseil, telle que modifiée, ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau compartiment») et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le nouveau compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront transférés de plein droit vers le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la catégorie ou des catégories d'actions émises au sein du compartiment concerné pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au compartiment concerné à un autre compartiment au sein de la Société. Aucun quorum de présence ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au quatrième paragraphe du présent article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.»

Seizième résolution

Modification de l'article 36, des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2002.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné parle et comprend le français, établit que le présent acte est rédigé en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux personnes présentes, les membres du conseil ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte notarié.

Signé: L. Billod, S. Bortolazzi, J.-F. Toll, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/650. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger..

Référence de publication: 2007034473/211/488.

(070048625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Millenium Capital Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLENIUM CAPITAL PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.671, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 mai 2004, numéro 493. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 septembre 2004, numéro 928.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kitty Wong, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Constaté qu'avec effet au 22 mars 2007, les mille cent seize (1.116) actions représentant l'intégralité du capital social de Société sont toutes détenues par un actionnaire unique.
- 2.- Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.
- 3.- Démission des administrateurs en fonction et décharge pour l'exécution de leur mandat.
- 4.- Nomination d'un administrateur unique, à savoir STOCKLINE INVEST & TRADE INC et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 22 mars 2007, les mille cent seize (1.116) actions représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont désormais toutes détenues par un actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5, l'article 7, l'article 8, l'article 11 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui n'excède pas six années et resteront en fonctions jusqu'à leur remplacement. Ils sont rééligibles.»

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

« **Art. 8.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 10.00 heures.»

« **Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique STOCKLINE INVEST & TRADE INC, ayant son siège social Tortola, Road Town, British Virgin Islands.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Klapp, K. Wong, N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007, Relation: EAC/2007/2993. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034474/239/82.

(070048422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Geronzi & Biersbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue St. Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 96.452.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030989/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03648. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

SatBirds Capital Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007030987/242/12.

(070025570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Avanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007030985/242/12.

(070025562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Cognis Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.720.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 2106 du 29 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007030983/230/12.

(070025925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Photonics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.891.

L'affectation des résultats réalisés par la société au 31 octobre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030994/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45364 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030979/211/11.

(070025798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

LKMP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030981/202/12.

(070025811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Forum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 110.264.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030991/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03625. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.559.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031161/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10857. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.559.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031162/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10861. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Stanley Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.828.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007031130/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03801. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Vianta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007031131/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03804. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.898.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031138/4741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04755. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.
